



**HAL**  
open science

## Licence Sciences de l'éducation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de l'éducation. 2014, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02037300

**HAL Id: hceres-02037300**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037300v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Sciences de l'éducation

de l'Université Paul Valéry  
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences de l'éducation

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI150009281

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
UFR 4, Université Paul-Valéry - Montpellier 3, Route de Mende 34199 MONTPELLIER Cedex 5.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Sciences de l'éducation* accueille des étudiants qui ont déjà obtenu 120 ECTS, ses enseignements ne sont dispensés qu'en troisième année de licence (L3). Les étudiants peuvent les suivre en présentiel sur le site de l'université Paul-Valéry - Montpellier 3 ou grâce au dispositif d'enseignement à distance.

Les étudiants suivent des enseignements organisés en plusieurs groupes :

- en S5, le tronc commun : philosophie, épistémologie, champ de l'évaluation, didactique et pédagogie, une langue vivante et un enseignement de préprofessionnalisation,
- en S6, le tronc commun : méthodologie et enseignements disciplinaire (parmi lesquels chaque étudiant doit effectuer un choix entre trois propositions dans chaque rubrique), une langue vivante et un enseignement de préprofessionnalisation. Ils ont enfin à choisir l'une des deux options possibles : "préparation à la recherche et aux métiers de l'éducation, de la formation et de la santé" ou "préparation à la recherche et aux métiers de l'enseignement".

Le département des Sciences de l'Éducation a tissé de nombreux liens avec diverses structures locales : l'Institut Régional du Travail Social (IRTS), des Instituts en Soins Infirmiers (IFSI), l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS), ce qui permet aux étudiants de se préparer aux divers concours qui y sont organisés.

Cette formation constitue une base pertinente pour un parcours ultérieur en master, que ce soit dans le même département ou dans un autre établissement d'accueil, à l'exemple d'un master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation).

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le département des Sciences de l'Éducation traverse une phase déterminante pour son avenir : il doit modifier son offre de formation et la rendre accessible dès la première année de licence (L1). Pour répondre à cette nécessité et pour répondre à une première exigence institutionnelle, l'équipe a fourni un gros travail pour finaliser ce projet dont de très nombreux points figurent dans le dossier. Cependant, la forme du dossier à déposer a changé entre temps pour s'orienter significativement vers un recueil plus conséquent d'éléments de bilan de la formation : les rédacteurs n'ont pas intégré complètement cette nouvelle demande et plusieurs éléments attendus ne figurent pas dans le document terminal.

Les compétences attendues sont cohérentes avec les contenus dispensés même si on aurait souhaité davantage de précisions (répartition cours magistrats - travaux dirigés (CM-TD), crédits ECTS...) sur le fonctionnement.

Il n'y a pas de précisions sur les dispositifs d'aide à la réussite à propos de l'offre existante, on en trouve cependant davantage en ce qui concerne le projet à venir.

Le département possède une bonne connaissance des filières d'insertion accessibles aux étudiants qui ont suivi ses enseignements, les partenariats anciens avec d'autres structures de formation (santé, sanitaire et social, animation) lui permettent de présenter une palette conséquente de possibilités d'insertion professionnelle bien qu'on n'ait pas d'indications précises sur les insertions effectuées. Les poursuites d'études peuvent s'effectuer :

- à l'interne : par l'inscription dans l'un des deux masters proposés (conseil et formation en éducation à finalité recherche ou à finalité professionnelle).
- à l'externe : par l'inscription dans un master proposé sur un autre site comme par exemple le master *MEEF*.

L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'enseignants-chercheurs qui, en intervenant dans tous les champs disciplinaires proposés dans le cursus, assurent aux 4/5 les enseignements proposés. Elle est complétée par des professionnels extérieurs venant des établissements partenaires (IRTS, IFCS, ESPE, CEMEA, rectorat) qui pour 1/5 du volume global interviennent sur les questions de pré-professionnalisation.

- Points forts :

- La bonne connaissance des possibilités d'insertion professionnelle des sortants.

- Points faibles :

- Le manque de précisions sur les contenus de ce L3.
- Un déficit d'informations sur la gouvernance.
- Un déficit d'informations sur les dispositifs d'aide à la réussite.
- Un manque d'informations sur l'insertion réelle des sortants et sur l'aide à leur projet.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette composante a mis en œuvre un projet important de création d'une licence complète qui l'amènera en deux ans, à tripler le volume horaire de ses interventions et probablement de ses étudiants. Elle devrait être accompagnée au plus près dans cette démarche :

- pour maximiser la réussite des étudiants comme l'établissement s'y est engagé de façon générale, ce qui lui a permis d'obtenir un projet IDEFI sur cette thématique,
- pour permettre à ses personnels d'éviter des surcharges de service possiblement génératrices à brève échéance de dysfonctionnements sévères voire de l'apparition de risques psychosociaux.



# Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,  
SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES

UNIVERSITÉ  
PAUL-VALÉRY  
MONTPELLIER 3

**UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3**

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

MONTPELLIER, le 02 juillet 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet  
Directeur des études et de la scolarité  
[matthieu.gayet@univ-montp3.fr](mailto:matthieu.gayet@univ-montp3.fr)  
0467142034

**Anne Fraïsse**  
Présidente de l'université Paul-Valéry  
Montpellier 3  
A  
**Jean-Marc GEIB**  
Directeur de la section formation et  
diplôme de l'AERES

**Objet : Observation évaluation AERES**

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières concernant cette Mention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

Anne Fraïsse